



Rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de gestion des déchets ménagers

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1.1 INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS.....	3
1.1.1 Le territoire desservi et la population.....	3
1.1.2 Collecte des déchets provenant des ménages : matériaux, fréquence, mode de présentation et récapitulatif des tonnages.....	4
1.1.3 Evolution des tonnages depuis 2010.....	8
1.2 TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE.....	9
1.2.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés	9
1.2.2 Activités des unités de traitement.....	10
1.3 DECHETERIES.....	10
1.3.1 Horaires d'ouvertures.....	11
1.3.2 Données générales.....	11
1.3.3 Accueil des professionnels.....	13
1.3.4 Données par types de déchets.....	13
II. LES INDICATEURS DE VALORISATION.....	23
2.1 COLLECTE SELECTIVE	23
2.1.1 Liens avec les éco-organismes.....	23
2.1.2 Liens avec les filières de valorisation.....	23
2.1.3 Tonnages collectés depuis 2012 et recettes associées	24
2.2 VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX	26
2.3 VALORISATION EN DECHETERIES	26
2.3.1 Filières de valorisation.....	26
2.3.2 Tonnages et recettes liés à la valorisation en déchèteries	26
2.4 CALCUL DU TVD TAUX DE VALORISATION EN DECHETERIES (HORS GRAVATS)	27
2.5 CALCUL DU TAUX DE VALORISATION GLOBAL (TVG)	27
III. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	28
3.1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	28
3.2 MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE	28
3.2.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).....	28
3.2.2 Redevance Spéciale (RS).....	29
3.3 BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	29
3.3.1 Le compte administratif 2019	29
3.3.2 Evolution des coûts.....	31
3.3.3 Evolution des coûts par habitants	32

I. Les indicateurs techniques

1.1 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1.1 Le territoire desservi et la population

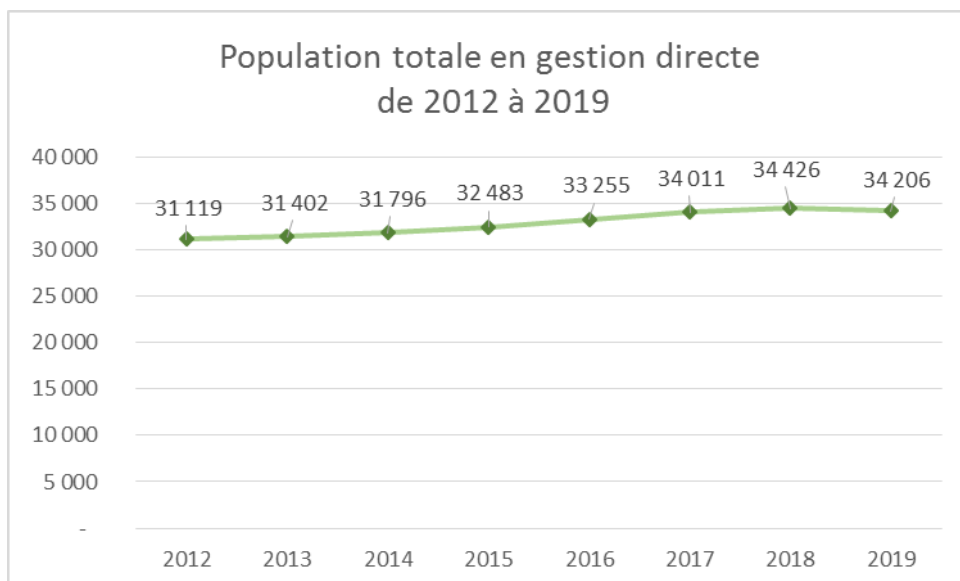
La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a été créée au 1^{er} janvier 2017, elle est issue de la fusion entre la Communauté de communes du Val de l'Indre, et du Pays d'Azay-le-Rideau, et étendue aux communes de Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Le territoire est scindé en deux parties :

- la partie du territoire gérée en direct par Touraine Vallée de l'Indre (périmètre des 8 communes de l'ex-CCVI – 34 206 habitants)
- les 14 autres communes dont la gestion de la collecte et du traitement est gérée par le SMICTOM du Chinonais (17 710 habitants).



Commune	Population (nb d'habitants)
Artannes	2 621
Esvres	5 849
Montbazon	4 202
Monts	7 774
Saint Branches	2 601
Sorigny	2 577
Truyes	2 423
Veigné	6 159
Total	34 206



1.1.2 Collecte des déchets provenant des ménages : matériaux, fréquence, mode de présentation et récapitulatif des tonnages

1.1.2.1 Ordures ménagères et déchets assimilés

La collecte est effectuée, en porte à porte, une fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères sont collectées dans le contenant fourni par la collectivité : un bac roulant noir dont la taille dépend de la composition du foyer :

- bac roulant 140L : foyer de 1 à 4 personnes
- bac roulant 240L : foyer de 5 à 7 personnes
- bac roulant 360L : foyer au-delà de 7 personnes
- bac roulant 770L : point de regroupement, gros producteurs.

Les déchets assimilés sont collectés en bacs roulants noirs d'un volume qui peut être compris entre 140L et 770L, la limite de volume hebdomadaire à collecter par le service public ne pouvant dépasser 7 700 L.

	2018	2019	Variation
Tonnage collecté (t)	6 774	6 768	-0,09%
Ratio par habitant (kg/hab/an)	196,8	197,9	

La collecte est effectuée en partie en régie et en partie en prestation de service par Coved.

1.1.2.2 Emballages ménagers et papiers d'écriture recyclables

Les flux d'emballages ménagers et de papiers d'écriture recyclables sont présentés en flux mélangés.

La collecte est effectuée, en prestation de service par COVED, en porte à porte, une fois par semaine. Deux types de contenants sont autorisés : principalement les sacs translucides fournis par la Communauté de communes, et les bacs roulants 120 L déjà installés par les communes, comme St-Branchs.

	2018	2019	Variation
Tonnage collecté (t)	1 737	1 762	1,4%
Ratio par habitant (kg/hab/an)	50,5	51,5	

1.1.2.3 Verre

La collecte est effectuée, en prestation de service par COVED, en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, objet du présent rapport. Elle est pratiquée à l'aide de colonnes aériennes (84) et enterrées (16).

	2018	2019	Variation
Tonnage collecté (t)	1 408	1 449	2,9%
Ratio par habitant (kg/hab/an)	40,9	42,4	

1.1.2.4 Déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est effectuée, en prestation de service par COVED, en porte à porte, uniquement sur les communes de Montbazou, Monts et Veigné, représentant 18 344 habitants et ce, 36 fois par an selon un calendrier défini. Différents contenants sont autorisés : conteneurs de 120 L à 240 L, préhensibles par les camions de collecte. Chaque foyer peut présenter lors de la collecte, au maximum 2 bacs de 240L.

	2018	2019	Variation
Tonnage collecté (t)	2 100	2 076	-1,1%
Ratio par habitant (kg/hab/an)	114,5	114,5	

1.1.2.5 Déchets des marchés municipaux

La collecte des déchets des marchés municipaux est prise en charge par Touraine Vallée de l'Indre. Elle concerne le marché du mardi à Montbazou, celui du vendredi à Veigné et ceux du samedi à Esvres et Monts. La collecte est assurée par une prestation de service de l'entreprise COVED.

	2018	2019	Variation
Tonnage collecté (t)	35	31	-11,4%

1.1.2.6 Tonnages totaux et par habitant

	Ordures ménagères		Emballages papiers recyclables		Verre		Marchés municipaux	Tous matériaux collectés (hors végétaux)	
	Tonnage	kg/hab/an	Tonnage	kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Tonnage	kg/hab/an
TOTAL 2019	6 768,49	197,87	1 762,22	51,52	1 449,06	42,36	30,94	10 010,71	292,66
TOTAL 2018	6 774,16	196,77	1 736,94	50,45	1 408,60	40,92	35,10	9 954,80	289,17
TOTAL 2017	6 674,40	196,24	1 760,97	51,78	1 345,14	39,55	35,13	9 815,64	288,60
TOTAL 2016	6 539,40	196,64	1 746,88	52,53	1 271,60	38,23	36,48	9 594,36	288,51
TOTAL 2015	6 575,31	202,42	1 702,46	52,41	1 224,18	37,69	36,02	9 537,97	293,63
TOTAL 2014	6 601,77	207,63	1 662,51	52,29	1 204,96	37,90	39,80	9 509,04	299,06
TOTAL 2013	6 509,42	207,29	1 713,28	54,56	1 223,70	38,97	35,50	9 446,40	300,82
TOTAL 2012	6 362,94	204,47	1 764,35	56,70	1 200,45	38,58	47,48	9 327,74	299,74
	Déchets verts en PAP								
	Tonnage	kg/hab. desservi/an							
TOTAL 2019	2 075,84	114,47							
TOTAL 2018	2 100,00	114,48							
TOTAL 2017	2 302,62	125,38							
TOTAL 2016	2 330,79	129,25							
TOTAL 2015	2 246,16	126,66							
TOTAL 2014	2 416,56	139,08							
TOTAL 2013	2 232,66								
TOTAL 2012	2 118,64								

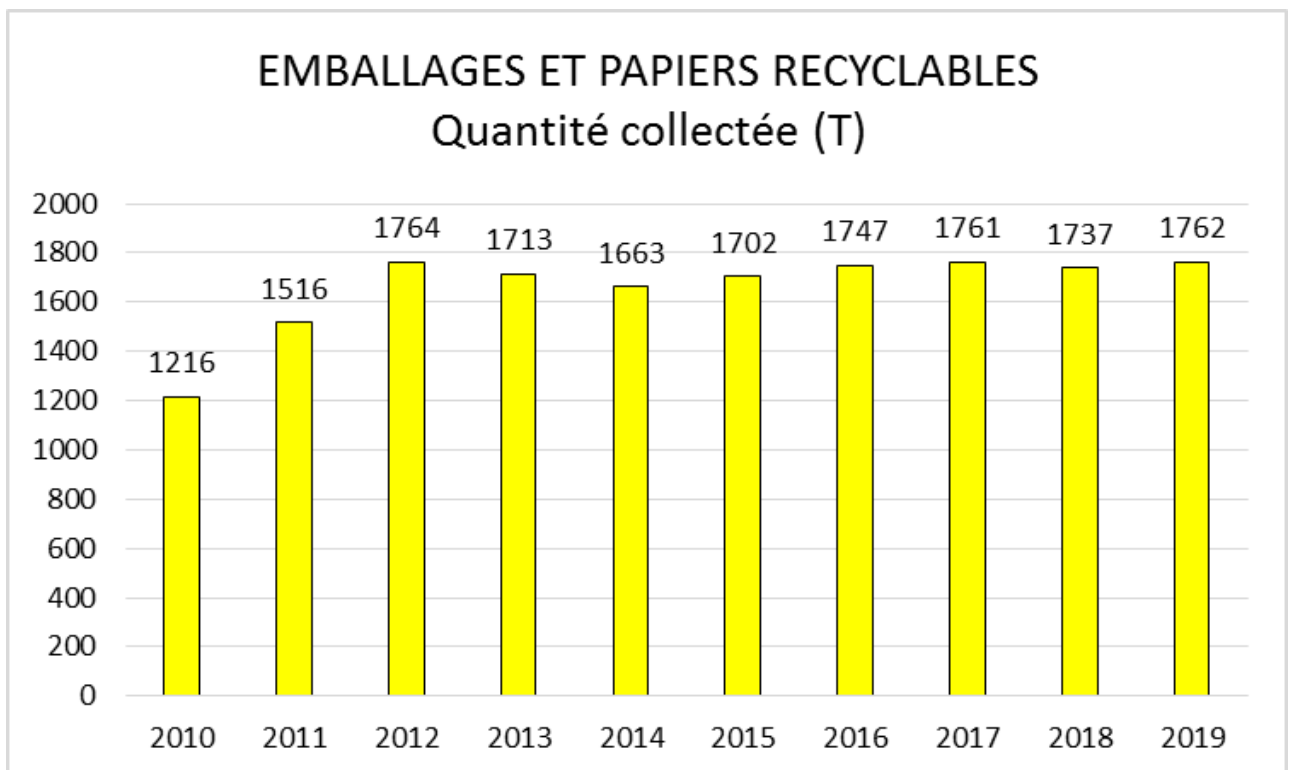
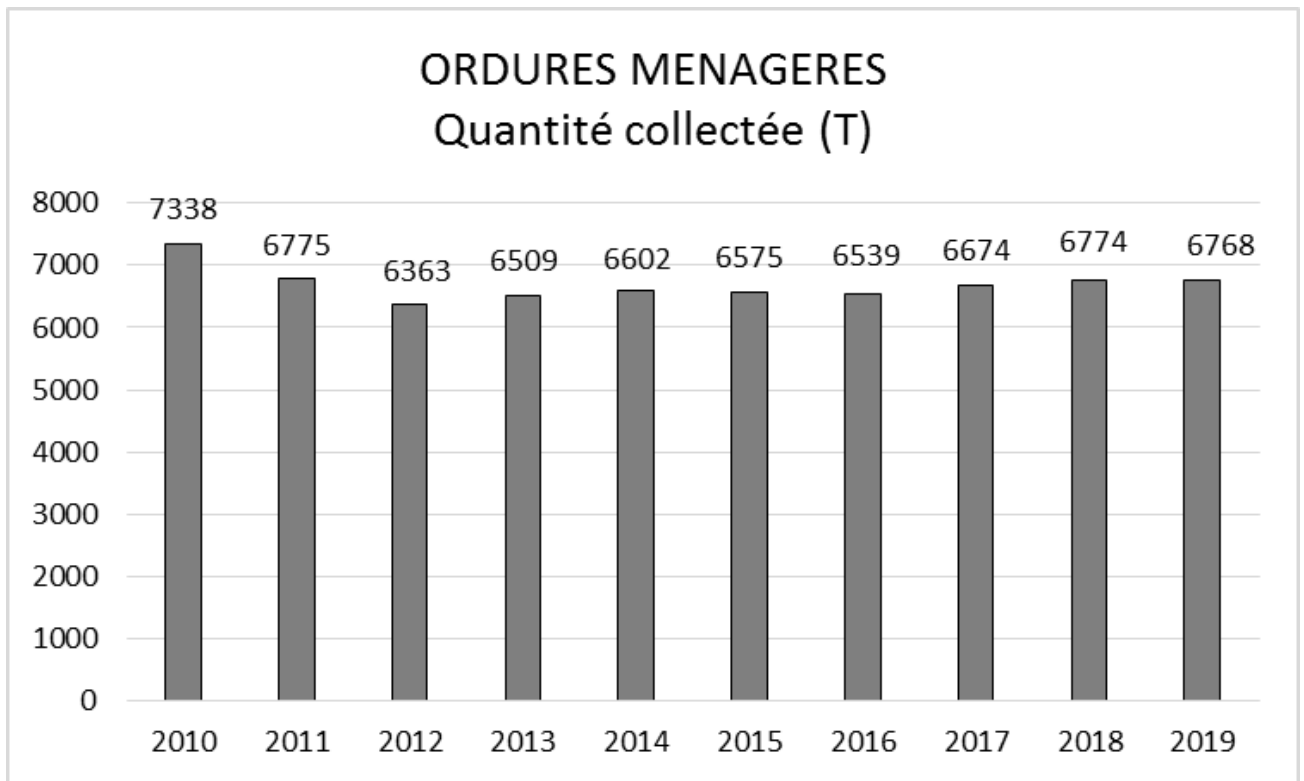
1.1.2.7 Fréquences de collecte par type de matériaux sur les différentes communes

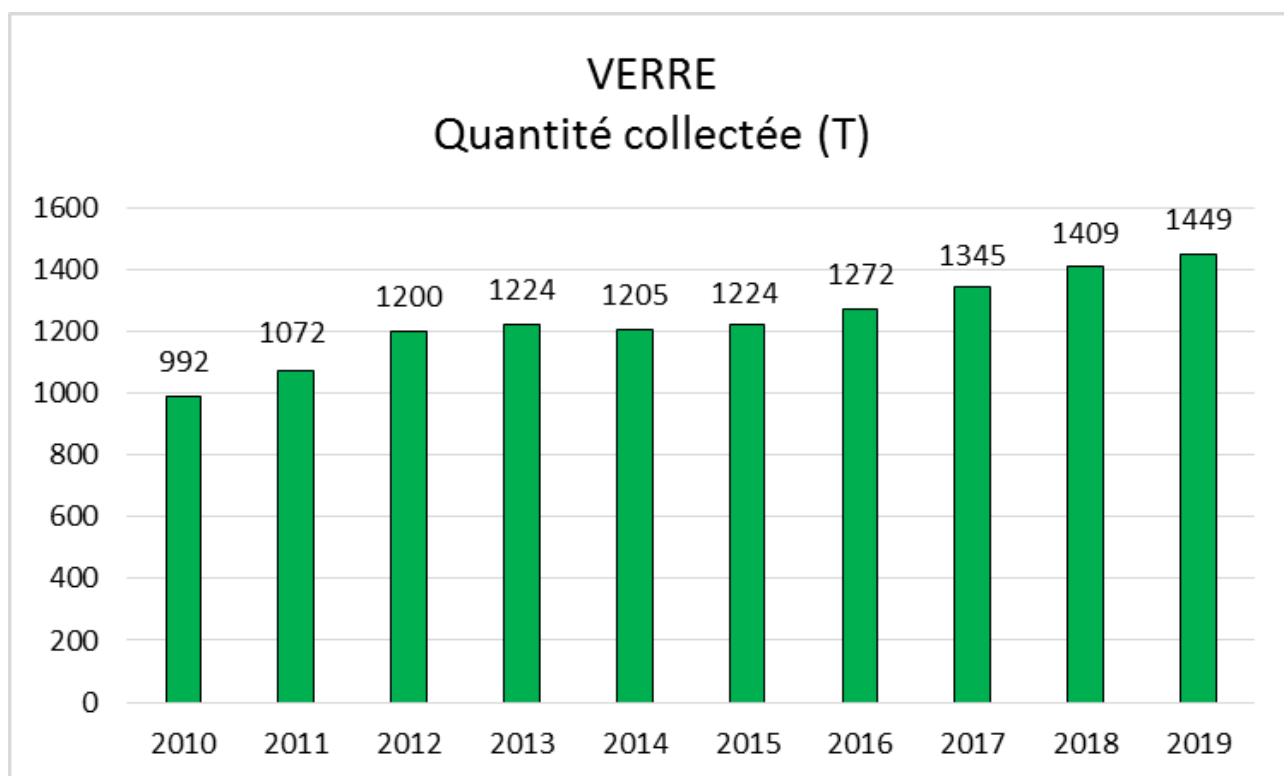
Communes	Verre	Emballages +JRM	Ordures Ménagères	Déchets verts				
Montbazon	AV	Colonnes aériennes ou enterrées	PAP 1/sem	Monobenne	PAP 1/sem	Monobenne	PAP 36/an	Monobenne
Monts								
Veigné								
Artannes							AV	Déchèterie
Esvres								
St Branchs								
Sorigny								
Truyes								

1.1.2.8 Présentation de la collecte suivant les différents types de matériaux

Matériaux	Montbazon	Monts	Veigné	Artannes	Esvres	Sorigny	Truyes	St Branchs
Verre	Colonnes aériennes ou enterrées							
Emballages + papiers recyclables	Sacs 100 L							Conteneurs 120 L ou sacs 100 L
Déchets verts	Conteneurs 120 L et 240 L			Non collectés				
Ordures ménagères	Bacs noirs							

1.1.3 Evolution des tonnages depuis 2010





1.2 Traitement des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire

1.2.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés

	Verre	Emballages et papiers	Ordures Ménagères	Déchets verts
Monts	Filière CITEO	PAP : Centre de tri COVED Chanceaux près Loches (37)	Centre de Stockage Suez Sonzay (37) Via quai de transfert Tours Métropole Val de Loire à La Grange David - La Riche (37)	Transfert à Villeperdue puis traitement par co-compostage - SEDE à Ingrandes sur Viennes (86)
Montbazou / Veigné				Pas de collecte
Artannes				
Esvres				
Saint-Branchs				
Sorigny				
Truyes				

1.2.2 Activités des unités de traitement

Filière CITEO : le verre est récupéré par la filière « Garantie de reprise verre » dans le cadre du contrat CITEO pour être recyclé (Verallia).

Centre de tri COVED, Chanceaux-près-Loches (37) : le centre peut accueillir 6 000 T/an d'emballages ménagers et de papiers recyclables en mélange.

Centre de Stockage Suez Environnement, Sonzay (37) : c'est un centre d'enfouissement technique qui a une capacité de 150 000 tonnes/an. Seuls les déchets considérés comme ultimes y sont envoyés.

Site de co-compostage SEDE environnement, Ingrandes sur Vienne (86) : sa capacité d'accueil est de 75 000 T par an, soit 40 000 T de boues et 35 000 T de déchets végétaux.

1.3 Déchèteries

Touraine Vallée de l'Indre gère deux déchèteries, celle des Coquettes sur la commune de Saint-Branchs et celle de la Pommeraye située sur la commune d'Esvres-sur-Indre. Elles sont accessibles aux particuliers qui peuvent y déposer les déchets suivants :

- tout venant
- déchets verts
- gravats
- bois
- cartons
- ferrailles
- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Leur exploitation est confiée à COVED.

Les habitants de Monts et d'Artannes sur Indre ont également accès à la déchèterie de Joué-lès-Tours, située rue de Prony, dans le cadre d'une convention avec Tours Métropole Val de Loire.

Depuis 2014, les professionnels sont également acceptés sur les deux déchèteries, sous certaines conditions.

1.3.1 Horaires d'ouvertures

	Esvres-sur-Indre La Pommeraie		Saint-Branches Les Coquettes	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Lundi	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	
	14h - 18h	14h - 17h		
Mardi	Fermé		9h - 12h	9h - 12h
			14h - 18h	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	
	14h - 18h	14h - 17h		
Jeudi	9h - 12h	9h - 12h	Fermé	
	14h - 18h	14h - 17h		
Vendredi	Fermé		9h - 12h	9h - 12h
			14h - 18h	14h - 17h
Samedi	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h
	14h - 18h	14h - 17h	14h - 18h	14h - 17h

NB :Eté : du 01/04 au 30/09 Hiver : du 01/10 au 31/03
Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

1.3.2 Données générales

Pour les tonnages et la fréquentation, sont présentés ci-après le total pour les particuliers et les professionnels.

Nombre de passage par site et par an.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Habitants concernés	Passage /hab
Esvres	28 077	30 280	32 248	34 748	34 562	34 698		
St Branches	16 065	17 284	20 449	20 854	20 683	21 813		
Total	44 142	47 564	52 697	55 602	55 245	56 511	23 811	2,4
Joué Lès Tours	18 512	18 333	20 318	16 655	16 611	17 272	10 395	1,7
Total	62 654	65 897	73 015	72 257	71 856	73 783	34 206	2,1

RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES PAR SITE

Déchèterie d'Esves sur Indre:

Année	Tonnage déposé	kg/passage
2012	2 842	113,9
2013	3 172	118,5
2014	3 337	118,8
2015	3 341	110,3
2016	3 642	112,9
2017	3 741	107,7
2018	3 914	113,3
2019	4 125	118,9

Déchèterie de Saint-Branchs :

Année	Tonnage déposé	kg/passage
2012	1 567	106,7
2013	1 919	124,8
2014	1 843	114,7
2015	1 946	112,6
2016	2 327	113,8
2017	2 513	120,5
2018	2 522	122,0
2019	2 698	123,7

Récapitulatif des tonnages collectés en déchèterie

	2015	2016	2017	2018	2019	Dont Esves	Dont St Branchs
Tout venant	1 273	1 554	2 100	2 266	2 209	1 360	849
Gravats	1 272	1 223	1 288	1 280	1 617	929	987
Bois	492	586	224	190	282	159	123
Déchets verts	1 804	2 043	2 065	2 082	2 033	1 245	788
Cartons	109	122	132	139	146	82	63
Ferrailles	133	165	170	177	194	134	60
DDM	74	83	89	97	101	59	42
Amiante	36	52	43	48	68	39	30
DEEE	94	141	142	157	173	118	56
Total	5 287	5 969	6 253	6 436	6 823	4 125	2 698
Kg/passage	11	113	112	116	121	119	124

1.3.3 Accueil des professionnels

Les professionnels sont acceptés sur les 2 déchèteries.

Seuls les déchets suivants sont acceptés avec dépôts payants pour certains :

- cartons : gratuit
- ferrailles : gratuit
- tout-venant : 18€/m³
- gravats : 20€/m³
- bois : 25€/m³
- végétaux : 8€/m³

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de PRO dotés de badges	59	75	90	101	106	106
Nombre d'apports	116	308	389	436	420	475
Volume apporté (m ³)	99,5	193,5	240,8	241,5	185,3	225,0
Total Recettes (€)	1 458	2 400	2 257	2 705	2 319	2 329

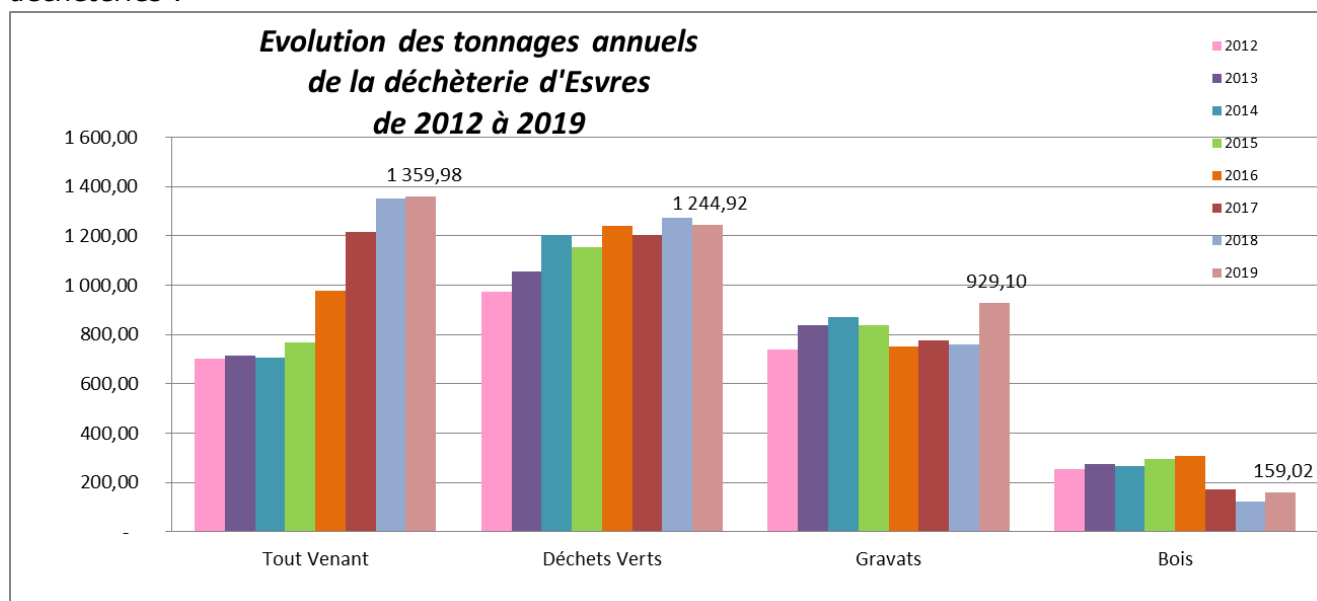
1.3.4 Données par types de déchets

1.3.4.1 Déchets courants

Les tableaux et graphiques suivants montrent l'évolution des tonnages de chaque type de matériaux pour les déchèteries des communes d'Esves et de Saint-Branchs ainsi que l'évolution globale des tonnages de 2012 à 2019.

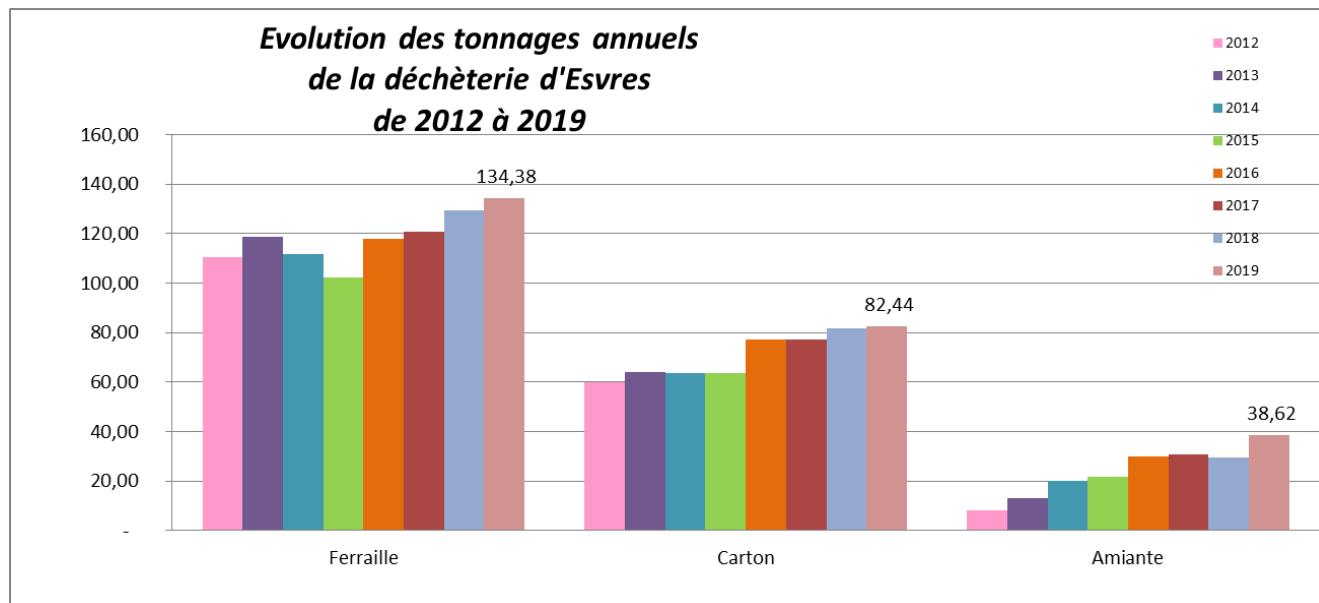
Par la suite sont présentés les tonnages en DEEE et DDM déposés dans les deux déchèteries.

Evolution globale des tonnages entre 2012 et 2019 pour les deux déchèteries :



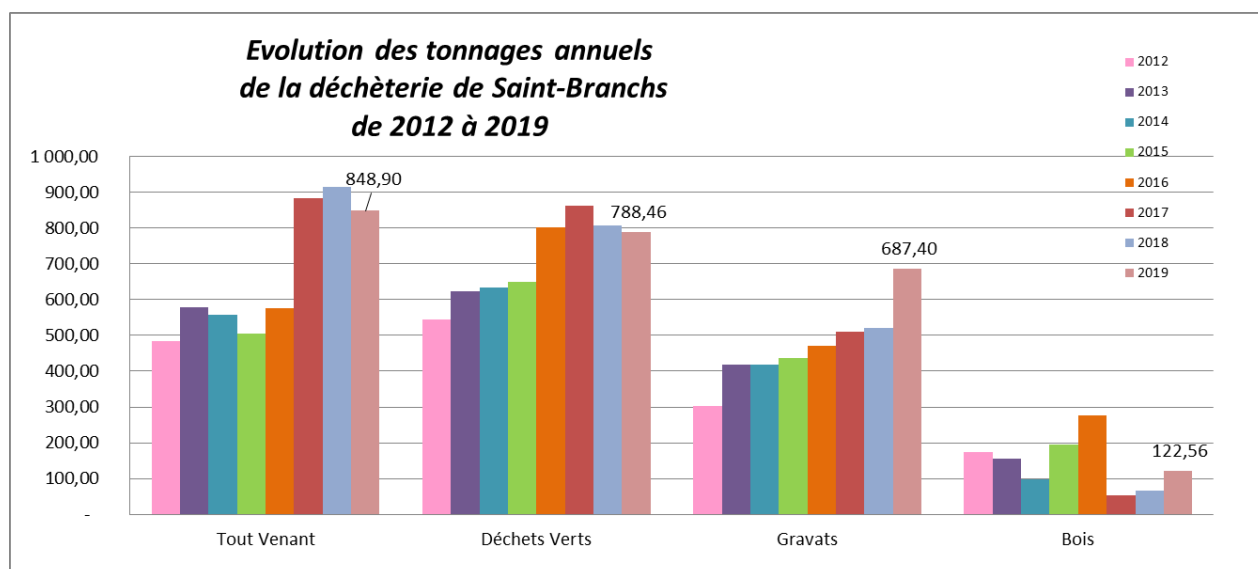
On note une augmentation constante du tout-venant depuis 2015, et une diminution des tonnages de bois en 2017. Ceci est dû à un durcissement des consignes de tri du bois dont la qualité est exigée par la filière de valorisation. On constate une légère diminution

des déchets végétaux en 2019. Après une stabilisation des tonnages de gravats, on constate en 2019 une augmentation par rapport à 2018.

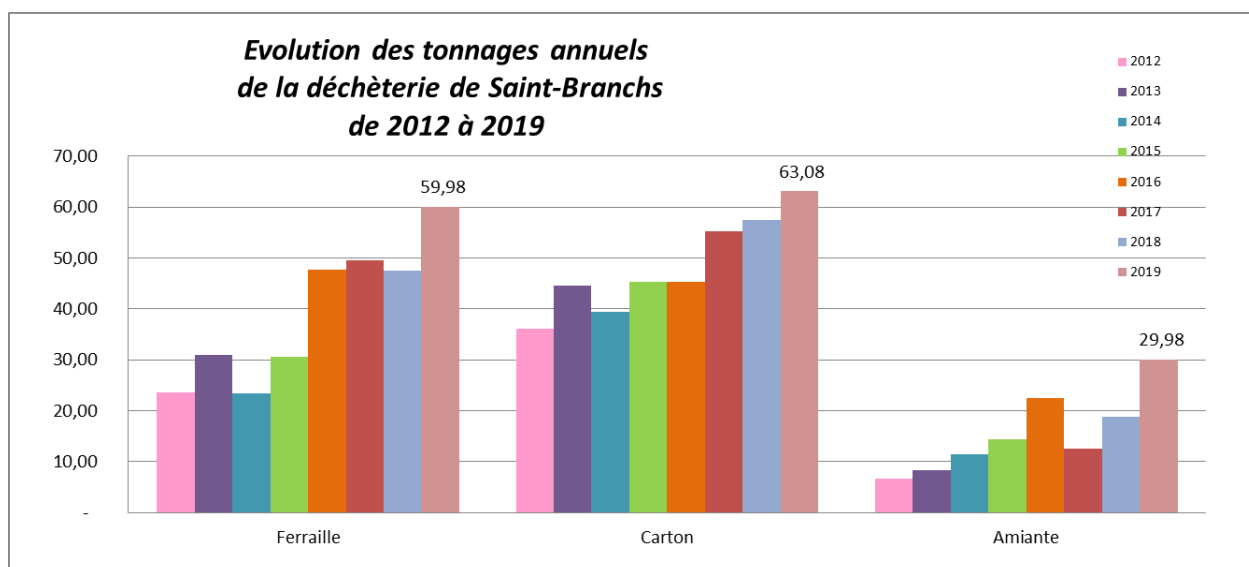


La ferraille et le carton, matières valorisables, après avoir stagné en 2016-2017, ont augmenté en 2018 et 2019.

POINT DE VIGILANCE : l'amiante-ciment après avoir augmenté régulièrement de 2012 à 2016, a stagné en 2017 et 2018. En 2019, le tonnage a augmenté car les usagers sont davantage informés qu'il s'agit d'un déchet qui demande un traitement spécial (effet positif : moins de dépôt dans la nature).



On note une augmentation du tonnage de tout-venant de 2016 à 2018, puis une diminution en 2019. Les déchets végétaux sont en diminution en 2018 et 2019 par rapport à 2017. Concernant les gravats et le bois, ils subissent une augmentation significative entre 2018 et 2019.



La ferraille, matière valorisable, après avoir augmentée de manière significative entre 2015 et 2016, stagne entre 2016 et 2018 pour augmenter significativement en 2019. Après avoir stagné entre 2015 et 2016, le carton connaît depuis 2017 une augmentation des tonnages collectés.

POINT DE VIGILANCE : l'amiante-ciment a augmenté de manière significative entre 2015 et 2016, a diminué fortement en 2017 puis a à nouveau augmenté en 2018 et 2019.

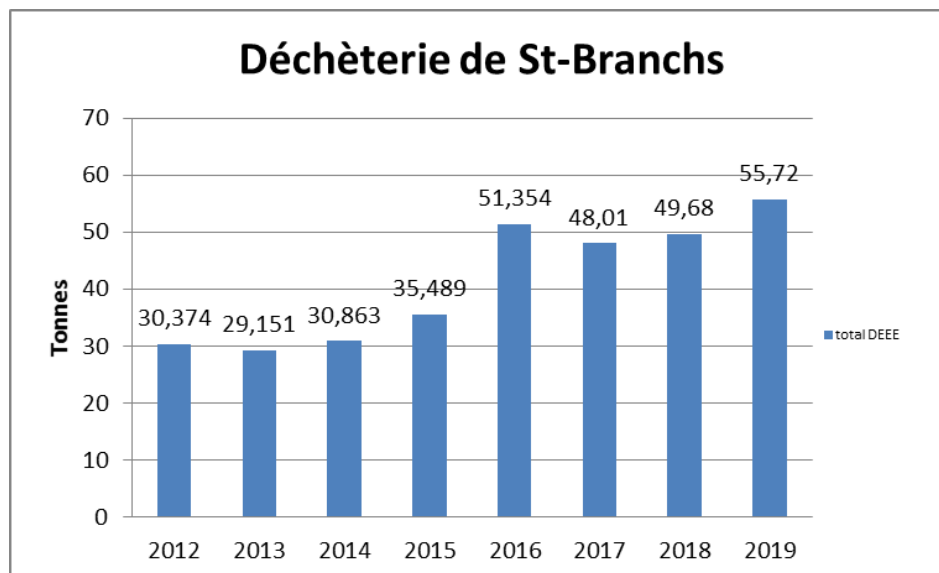
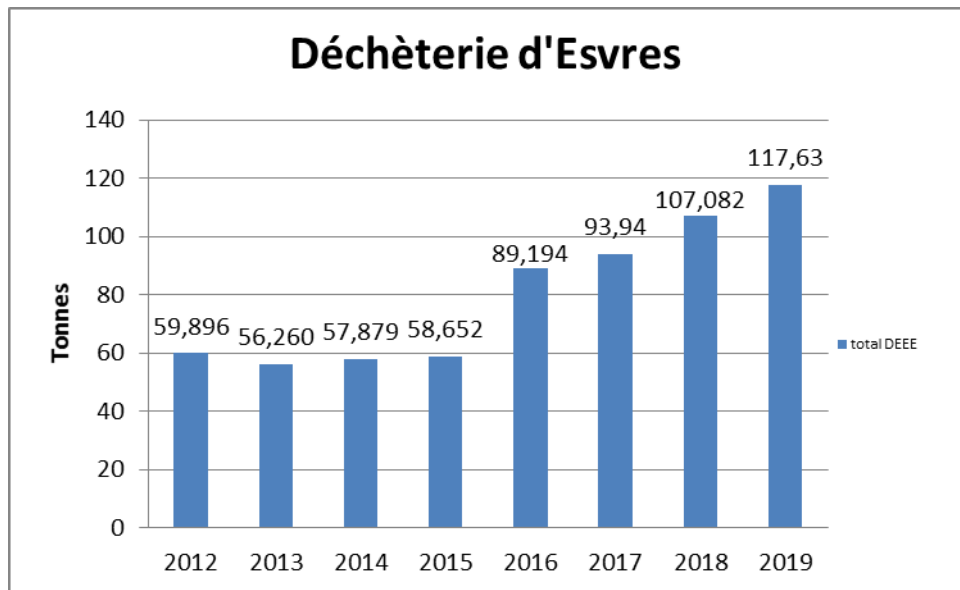
1.3.4.2 Déchets d'équipement électrique et électronique

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) peuvent être déposés dans les deux déchèteries .

Tonnage de DEEE collectés en déchèteries

Année	Tonnage déposé	kg/hab/an
2012	90,3	2,9
2013	85,4	2,7
2014	88,7	2,8
2015	94,1	2,9
2016	140,5	4,2
2017	141,9	4,2
2018	156,76	4,6
2019	173,35	5,1

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des tonnages en DEEE pour chaque déchèteries depuis 2012.



Au total, sur les deux déchèteries, 173,35 tonnes de DEEE ont été collectées en 2019, ce qui correspond à 5,1 kg/hab./an mais qui passe à 7,3 kg/hab./an si l'on soustrait de la population des communes gérées en direct, celles des communes de Monts et Artannes qui ne fréquentent pas les déchèteries de la communauté de communes. Cette performance est supérieure de 10,6% à la valeur de 2018. Contrairement aux années précédentes, cette performance de 7,28 kg/habitant/an se rapproche de celle constatée nationalement pour le même type de milieu (semi-urbain) qui est de 7,31 kg/hab./an en 2019.

Les investissements réalisés par la Communauté de communes sur les conteneurs maritimes dans un nouveau système de serrure et sur l'ensemble de la déchèterie (alarme et renforcement des portes dans le local gardien) montrent leurs effets sur les bons chiffres 2019 alors que l'année 2018 avait été marquée par un nombre croissant d'intrusions.

1.3.4.3 Déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages (DDM) peuvent aussi être déposés dans les deux déchèteries du territoire, ils seront ici divisés en deux groupes :

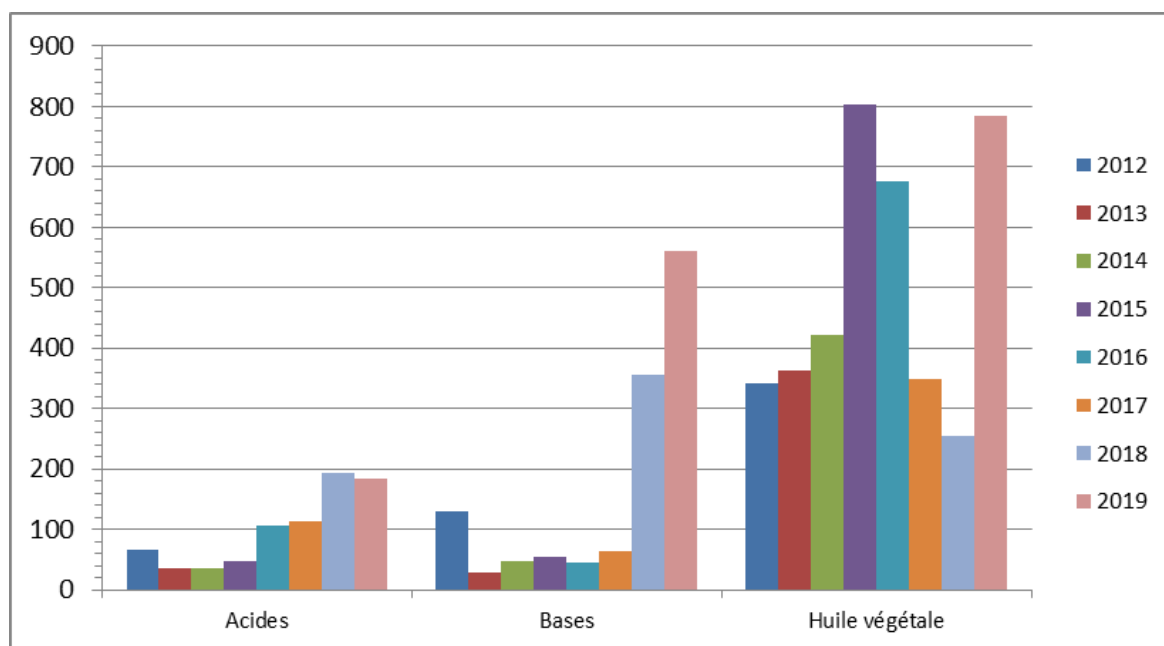
- les DDM solides (néons, aérosols, filtres usagés, emballages souillés plastiques et emballages souillés métalliques ainsi que les peinture et produits pâteux)
- les DDM liquides (acides, bases, produits réactifs ou non identifiés, huile végétale, produits phytosanitaires, ainsi que les solvants et autres liquides).

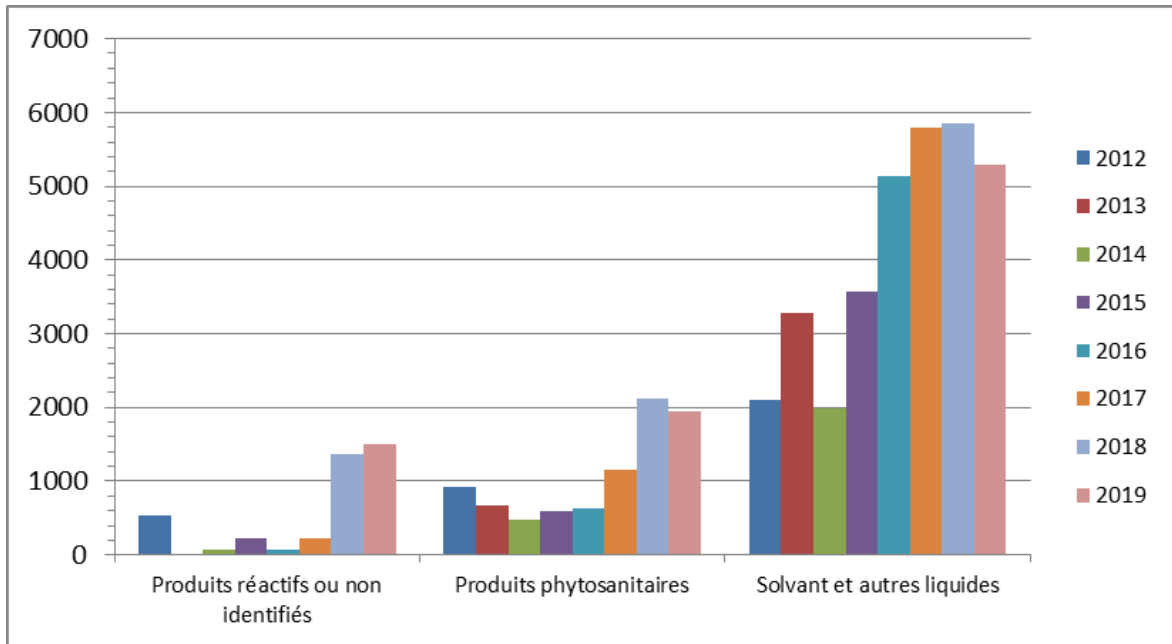
Tonnage DDM (hors amiante)

Année	Tonnage déposé	kg/hab/an
2012	76,1	2,5
2013	70,7	2,3
2014	66,6	2,1
2015	73,9	2,3
2016	82,8	2,5
2017	88,5	2,6
2018	96,5	2,8
2019	100,6	2,9

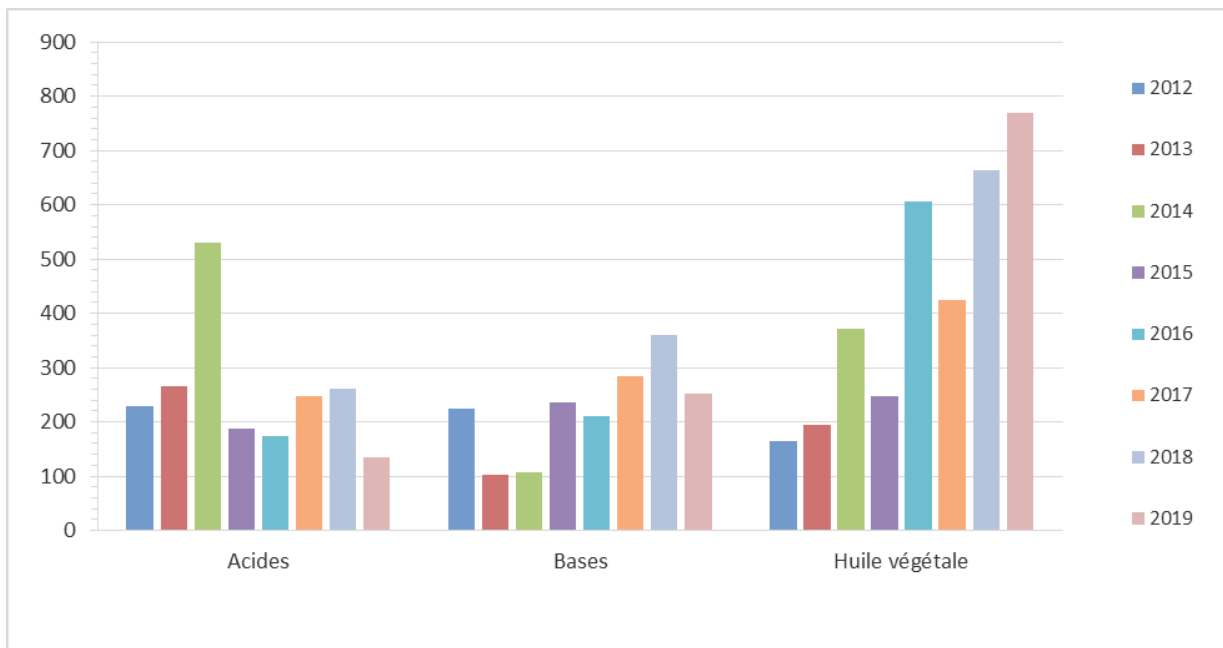
Les graphiques suivants montrent l'évolution des tonnages pour ces deux groupes, entre 2012 et 2019, dans les déchèteries d'Esves et de Saint-Branchs.

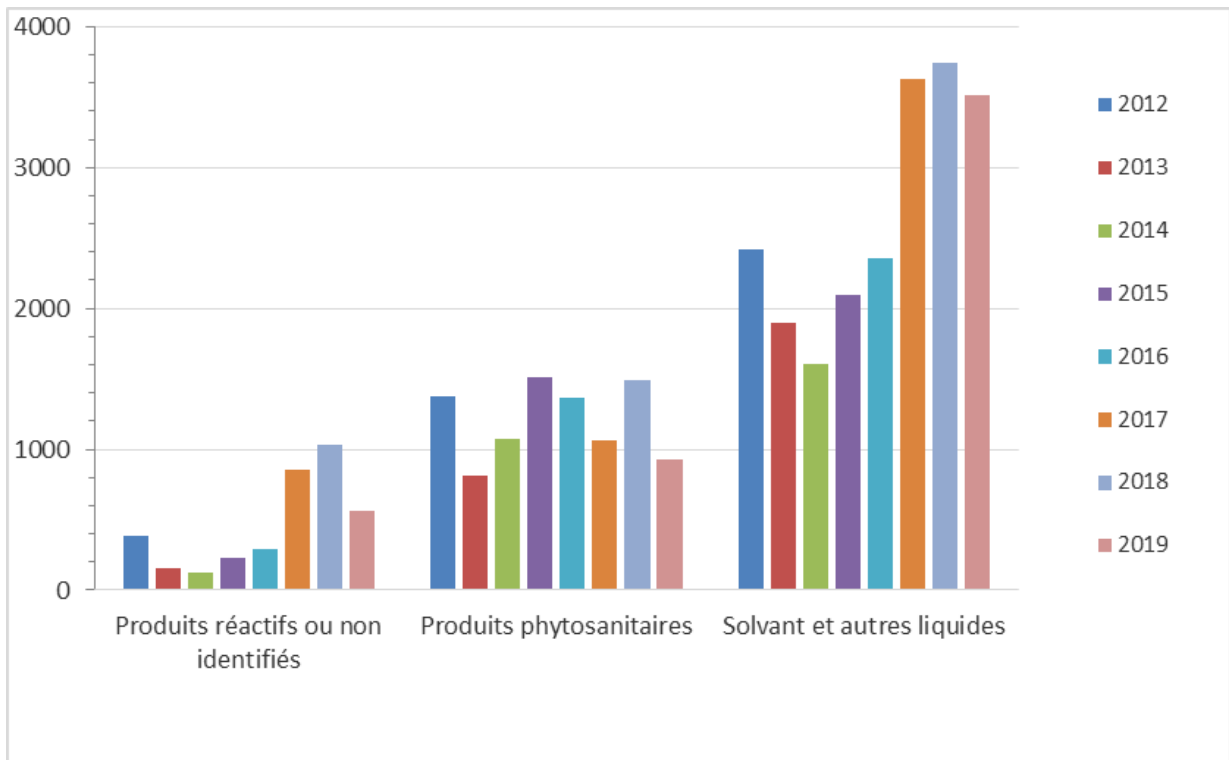
EVOLUTION DES QUANTITES ANNUELLES (EN KG) DE DECHETS DANGEREUX LIQUIDES COLLECTES A LA DECHETERIE D'ESVRES DE 2012 A 2019



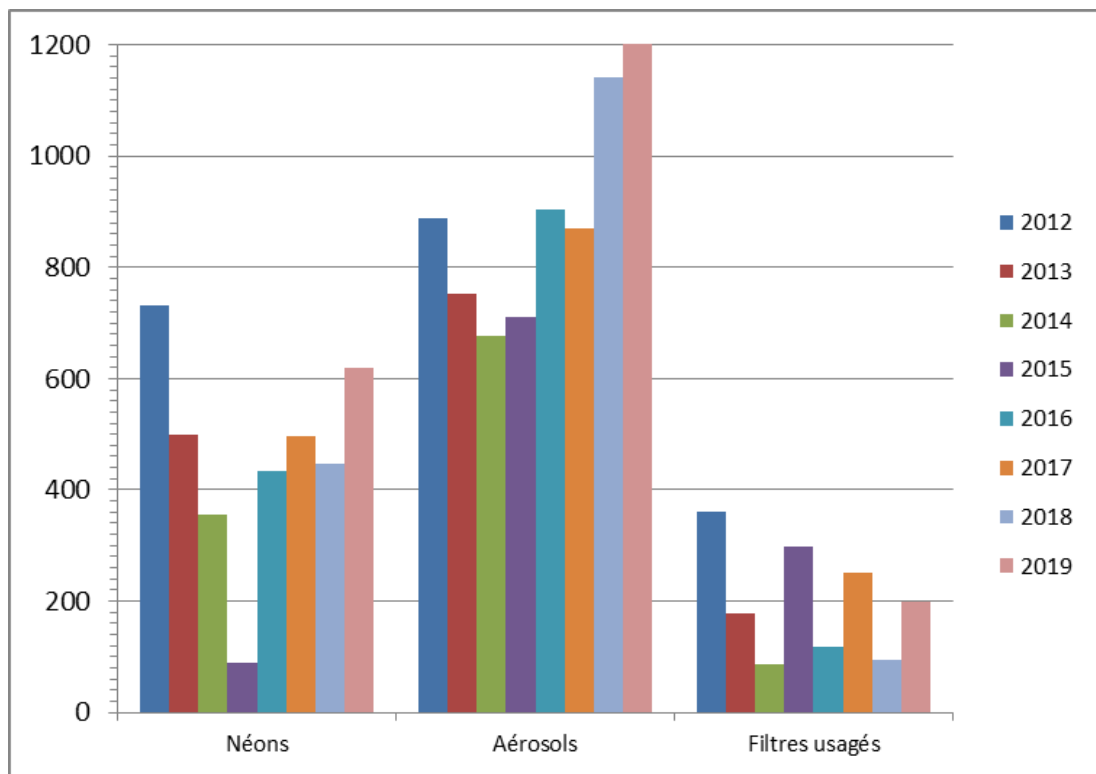


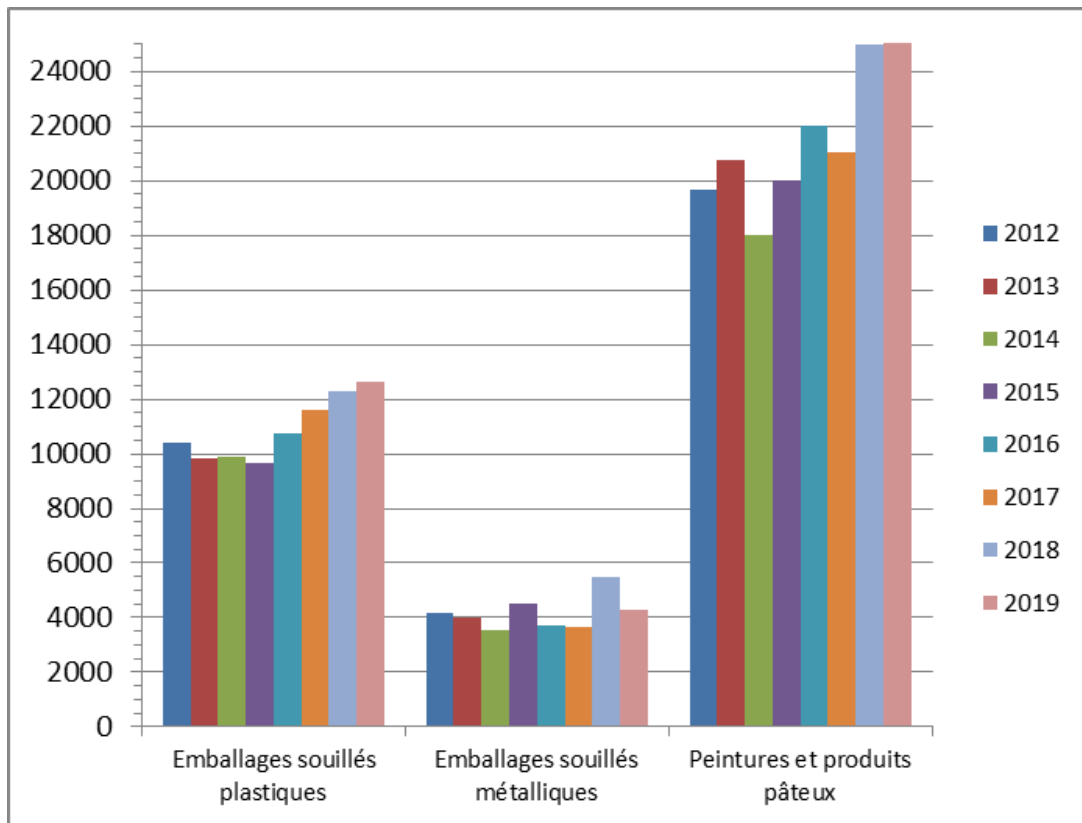
EVOLUTION DES QUANTITES ANNUELLES (EN KG) DE DECHETS DANGEREUX LIQUIDES COLLECTES A LA DECHETERIE DE SAINT-BRANCHS DE 2012 A 2019



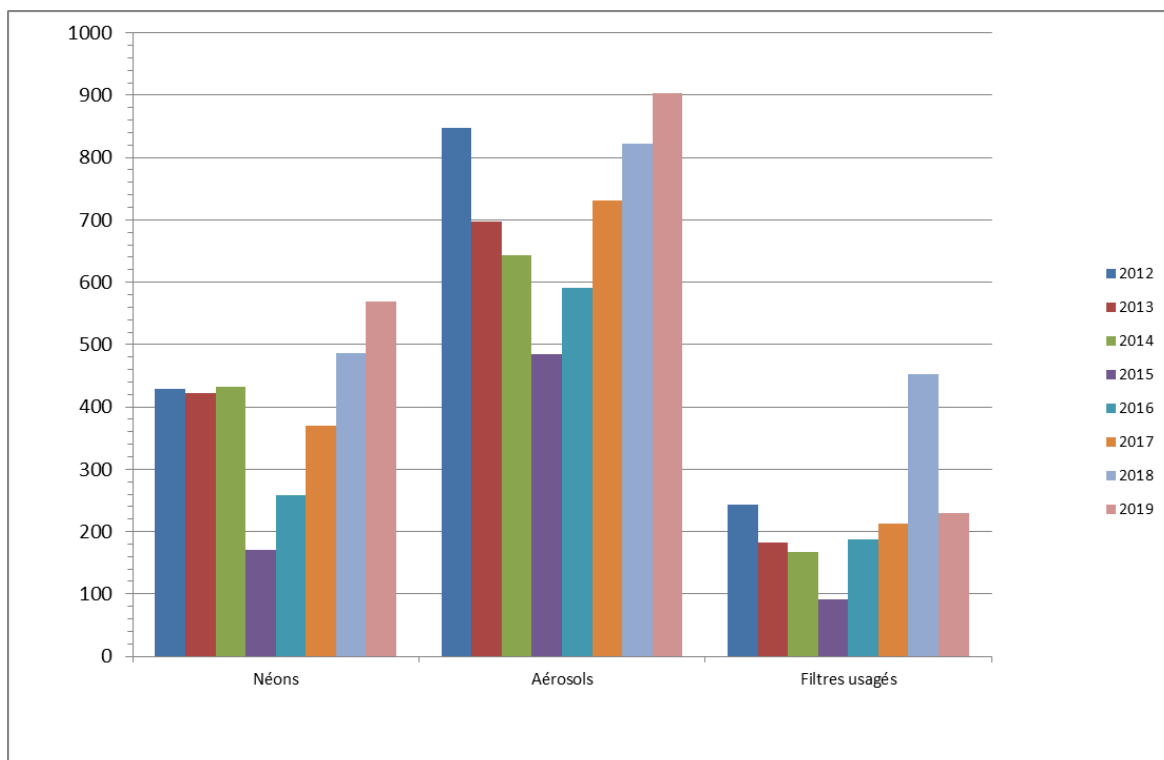


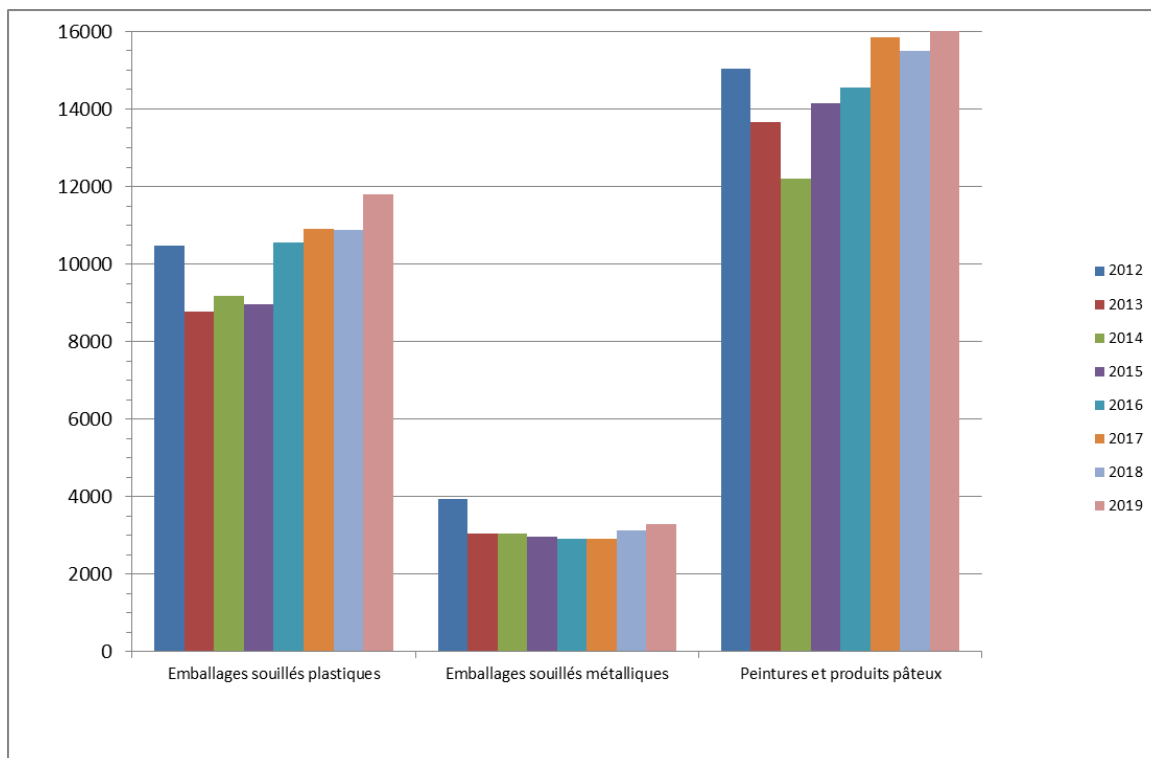
EVOLUTION DES QUANTITES ANNUELLES (EN KG) DE DECHETS DANGEREUX SOLIDES COLLECTES A LA DECHETERIE D'ESVRES DE 2012 A 2019





EVOLUTION DES QUANTITES ANNUELLES (EN KG) DE DECHETS DANGEREUX SOLIDES COLLECTES A LA DECHETERIE DE SAINT-BRANCHS DE 2012 A 2019





Pour les DDM solides, sur les deux déchèteries, les tonnages les plus importants sont ceux des peintures et produits pâteux et des emballages souillés plastiques, en augmentation en 2019 par rapport à 2018.

1.3.4.4 Déchets diffus spécifiques

Les déchèteries d'Esves et Saint-Branchs sont également utiles pour récupérer séparément des déchets dangereux pour l'environnement présents dans les ménages en faible quantité : les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Ils suivent des filières de valorisation adaptées :

- les piles via la filière COREPILE (contrat jusqu'au 31/12/2021)
- les radiographies via le partenariat avec Pharmaciens sans Frontières 37
- les pneus via la filière ALIAPUR

Tonnages	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Piles : nb fûts	4	4	4	3	6	7
Quantité collectée (kg)	1 184	1 439	1 512	1 011	2 010	1945
Radiographies (kg)	130	150	250	310	0	0
Pneumatiques usagés (t)	6.640	6.660	11.160	10.486	16.800	9.74

Les retours de la filière ALIAPUR permettent d'exprimer les tonnages de pneus collectés en déchèteries sous forme d'économies d'énergie et de ressources naturelles :

ECONOMIES ENVIRONNEMENTALES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Litres d'eau	124 168	124 542	138 754	125 028	179 146	182 138
Litres de diesel	8 632	8 658	9 646	8 692	12 454	12 662
kWh d'électricité	97 608	97 902	109 074	98 284	140 826	143 178

1.3.4.5 Déchets Textiles

Depuis 2013, la Communauté de communes a favorisé l'implantation de bornes de récupération des textiles grâce à un contact privilégié avec l'entreprise d'insertion Le Relais.

Les bornes sont installées sur le domaine public ou privé, via des conventions, pour être accessibles à tous : place de salle des fêtes, parking de supermarché...

La collectivité a fait le choix d'en installer dans les 2 déchèteries en mars 2015. Deux nouveaux conteneurs ont été installés en avril 2016 sur la commune de Monts.

Les quantités ainsi récupérées suivent une filière de valorisation tels que le réemploi et ne sont plus enfouies.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Points de collecte	3	14	16	18	18	18	19
Bornes installées	3	14	18	20	20	20	21
Quantité collectée (kg)	10 196	54 147	66 812	78 864	85 379	85 686	102 721

1.3.4.6 Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Les DASRI peuvent être considérés comme faisant partie des déchets des ménages.

La filière dédiée DASTRI s'est mise en place au cours de l'année 2013.

La solution proposée est la mise à disposition gratuite, en pharmacie, de contenants normalisés pour les patients en auto traitement produisant des déchets de soins piquants / coupants. Ces contenants sont automatiquement délivrés pour tout achat de matériel piquant ou tranchant. Ils pourront ensuite, dans un délai de trois mois, être déposés, auprès des points de collecte désignés par DASTRI tels que des pharmacies.

La filière des DASRI est très spécifique et, bien que les volumes soient très fluctuants et qu'elle ne concerne qu'une fraction de la population, il est essentiel de la conserver pour des raisons de salubrité publique et de soutien aux usagers, afin de leur proposer un mode de traitement de leurs déchets conforme à la réglementation.

Indépendamment, la Communauté de communes a donc défini des points de collecte dans les deux déchèteries en incluant la prestation au contrat d'exploitation des déchèteries.

Depuis juin 2013, COVED tient des permanences mensuelles sur chaque site : le 1^{er} mercredi de chaque mois sur la déchèterie d'Esves-sur-Indre, et le 1^{er} vendredi de chaque mois sur la déchèterie de Saint-Branches.

La collecte est de l'ordre de 1 ou 2 fûts de 50L par site et par mois.

II. Les indicateurs de valorisation

2.1 Collecte sélective

2.1.1 Liens avec les éco-organismes

Depuis 2011, la Communauté de communes dispose d'un contrat barème E avec l'éco-organisme Eco-emballages en charge des soutiens à la valorisation et à la communication dans le cadre de la mise en place d'une collecte sélective des emballages recyclables. C'est également cet éco-organisme qui fixe les prescriptions techniques minimales du tri à communiquer au centre de tri et ainsi dicte les consignes à transmettre à la population. Concernant la valorisation des papiers, la Communauté de communes dispose depuis 2011, d'une convention avec un éco-organisme agréé Eco-folio pour apporter des soutiens financiers et en communication.

Consignes de tri actuelles :

Depuis la signature du premier contrat avec Eco-emballages en 2001, les consignes de tri pour les emballages sont restées inchangées, seules quelques précisions ont été apportées au fil des années.

Engagements avec les Eco-Organismes :

Type de déchets recyclables	Eco-Organisme	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Papiers d'écriture	CITEO	01/01/2018	31/12/2022
Emballages	CITEO	01/01/2018	31/12/2022

Montant des soutiens au titre des années 2011 à 2019

Année de référence	CITEO (ECOFOLIO)		ECO EMBALLAGES
2011	810.12 tonnes	21 235.02 €	256 368.26 €
2012	902.54 tonnes	32 051.32 €	338 017.62 €
2013	803.02 tonnes	29 071.30 €	403 759.51 €
2014	733.74 tonnes	26 618.95 €	306 098.65 €
2015	695.50 tonnes	25 492.05 €	371 614.21 €
2016	719.88 tonnes	26 462.38 €	370 662.02 €
2017	767.40 tonnes	38 034.65 €	311 903.00 €
2018	529.10 tonnes	Connu en décembre 2020*	
2019	614.02 tonnes	Connu en décembre 2021	

*La déclaration CITEO pour 2019 aura lieu en septembre 2020, le montant du soutien sera connu en décembre 2020.

Le montant des soutiens CITEO correspond aux récapitulatifs des années de référence. En comptabilité, la perception de ces soutiens peuvent s'échelonner sur 3 exercices différents.

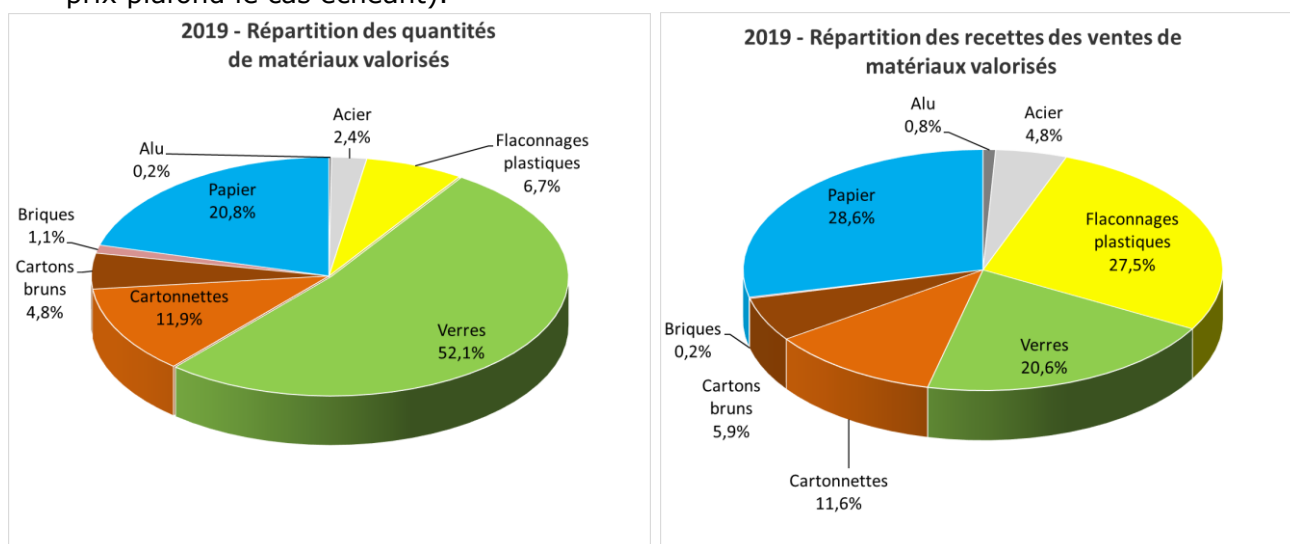
2.1.2 Liens avec les filières de valorisation

Parallèlement aux liens avec les éco-organismes, Touraine Vallée de l'Indre a contracté des contrats de reprise avec les filières de recyclage :

Type de déchets recyclables	Filière de reprise	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Papiers d'écriture	UPM Chapelle Darblay	01/06/2017	31/12/2020
Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST	01/01/2018	31/12/2022
Acier	ARCELOR MITTAL	01/01/2018	31/12/2022
Aluminium	REGEAL AFFIMET	01/01/2018	31/12/2022
Cartons	REVIPAC	01/01/2018	31/12/2022
Cartonnettes			
Briques alimentaires			
Verre	VERALIA Saint Gobain	01/01/2018	31/12/2022

2.1.3 Tonnages collectés et recettes associées

Chaque filière fixe dans son contrat avec Touraine Vallée de l'Indre les conditions financières de reprise des matériaux recyclables (prix de rachat, avec prix plancher et prix plafond le cas échéant).



2.2 Valorisation des déchets végétaux

Les déchets végétaux collectés en porte à porte et en déchèteries sont traités sur la plate-forme de co-compostage d'Ingrandes-sur-Vienne (SEDE Environnement). Il s'agit d'une valorisation organique qui génère un coût.

Tonnages valorisés en filière de compostage

	Quantités (t/an)		
	Collecte Porte à porte	Déchèterie	Total
2012	2 118.64	1 518.22	3 636.86
2013	2 232.66	1 678.72	3 911.38
2014	2 416.56	1 838.53	4 255.09
2015	2 246.16	1 804.01	4 050.17
2016	2 330.79	2 043.63	4 374.42
2017	2 302.62	2 065.41	4 366.03
2018	2 100.00	2 082.25	4 182.25
2019	2 075.84	2 033.38	4 109.22

2.3 Valorisation en déchèteries

2.3.1 Filières de valorisation

En plus des déchets végétaux, plusieurs déchets sont valorisés en déchèteries par une valorisation matière :

- la ferraille avec une vente des tonnages collectés, via le contrat COVER
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) via les filières agréées OCAD3E et Eco-systèmes.

2.3.2 Tonnages et recettes liés à la valorisation en déchèteries

Seule la valorisation matière permet des recettes soit de vente des matériaux soit par un soutien de l'éco-organisme.

Soutiens reçus pour les D3E

DEEE	Quantité (t)	Soutien
2012	90,27	4 971 €
2013	85,41	4 836 €
2014	88,74	4 894 €
2015	94,14	5 385 €
2016	140,54	7 995 €
2017	141,96	8 482 €
2018	156,76	9 094 €
2019	173,34	9 618 €

Recettes liées au rachat de la ferraille

	Quantité (t)	Rachat ferrailles (€)
2012	148	7 605
2013	149	9 630
2014	135	11 900
2015	133	11 627
2016	165	14 308
2017	170	15 064
2018	177	6 040
2019	194	5 830

Depuis le nouveau marché d'exploitation des déchèteries au 01/01/2018, COVED a fixé un prix **plancher** pour le rachat de la ferraille à 30 € la tonne, ce qui est bien inférieur au prix de rachat les années précédentes, le cours de la matière ayant mondialement baissé.

2.4 Calcul du TVd taux de valorisation en déchèteries (hors gravats)

Le taux de valorisation en déchèteries hors gravats s'obtient en divisant les tonnages valorisés en déchèteries tels que la ferraille, les déchets électriques et électroniques et les déchets végétaux de déchèterie, par les tonnages globaux de déchets apportés sur les deux déchèteries hors gravats.

TVd = Tonnage (ferraille + D3E + DV + cartons) / tonnage total (hors gravats)

Taux de valorisation en déchèteries TVd 2019 = 51%

Evolution du taux de valorisation en déchèteries TVd

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes valorisées	2 221	2 208	2 552	2 596	2 642	2 651
Tonnes totales hors gravats	3 893	4 015	4 746	4 965	5 156	5 206
TVd	57 %	55%	54%	52%	51%	51%

Le taux de valorisation en déchèteries est passé de 52% en 2017 à 51 % en 2019, notamment en raison d'une plus forte augmentation de la quantité de tout-venant par rapport à celles de la ferraille et des D3E qui sont pourtant en progression.

2.5 Calcul du taux de valorisation global (TVg)

Le taux de valorisation global, hors gravats, s'obtient en divisant les tonnages valorisés issus de la collecte et des déchèteries tels que les emballages, papiers et verre recyclables, la ferraille, les déchets électriques et électroniques et les déchets végétaux,

par les tonnages globaux de déchets collectés en porte à porte, en apport volontaire et sur les deux déchèteries hors gravats.

Taux de Valorisation Global (hors gravats) 2019 = 50 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes valorisées	7 294	7 201	7 626	7 796	7 439	7 678
Tonnes totales hors gravats	13 450	13 690	14 385	14 822	15 095	15 305
TVd	54%	53%	53%	53%	49%	50%

III. Les indicateurs financiers

3.1 Modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes assure la totalité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place de chacune de ses huit communes membres. Ce service est assuré soit directement par la régie communautaire soit par un prestataire.

3.2 Modalités de financement du service

3.2.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers est financé par la TEOM, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année le taux par délibération, selon le zonage suivant.

Commune	Zone	Taux 2019
Artannes sur Indre	A2	12,87%
Artannes sur Indre	A1	11,85%
Esvres sur Indre	B1	12,19%
Esvres sur Indre	B2	10,65%
Montbazou-Veigné	C	14,82%
Monts	D	15,14%
Saint Branchs	E1	15,58%
Saint Branchs	E2	13,20%
Sorigny	F2	13,47%
Sorigny	F1	11,99%
Truyes	G2	12,42%
Truyes	G1	10,83%
Azay Le Rideau taux plein	H2	17,99%
Autres communes taux réduit	H1	14,39%

3.2.2 Redevance Spéciale (RS)

La mise en place de cette Redevance Spéciale a été validée par le Conseil Communautaire par délibération en date du 19 septembre 2013 et confirmée par Touraine Vallée de l'Indre en décembre 2017.

Une convention a pour objet la définition des relations contractuelles entre la Touraine Vallée de l'Indre et l'utilisateur non ménager potentiellement redevable, pour la collecte et le traitement de ses déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Les usagers non ménagers concernés par cette convention sont les usagers produisant un volume théorique supérieur à 1 540 litres hebdomadaire d'Ordures Ménagères résiduelles assimilées (soit l'équivalent d'une dotation supérieure à deux bacs 770 litres collectés une fois par semaine).

Les usagers non ménagers produisant plus de 7 700 litres d'Ordures Ménagères résiduelles assimilées par semaine sont considérés comme produisant trop de déchets pour que ceux-ci soient assimilés à des déchets ménagers. Ils sortent du service public et doivent faire obligatoirement appel à un prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets.

Les usagers non ménagers produisant un volume théorique inférieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées ne sont pas assujettis à la redevance spéciale - le montant de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM prévue par les dispositions 1520 du Code général des impôts) étant réputé suffire à couvrir le coût du service.

3.3 Bilan financier du service

3.3.1 Le compte administratif 2019

En 2019, un budget d'environ 6,231 millions d'Euros en recettes réelles de fonctionnement.

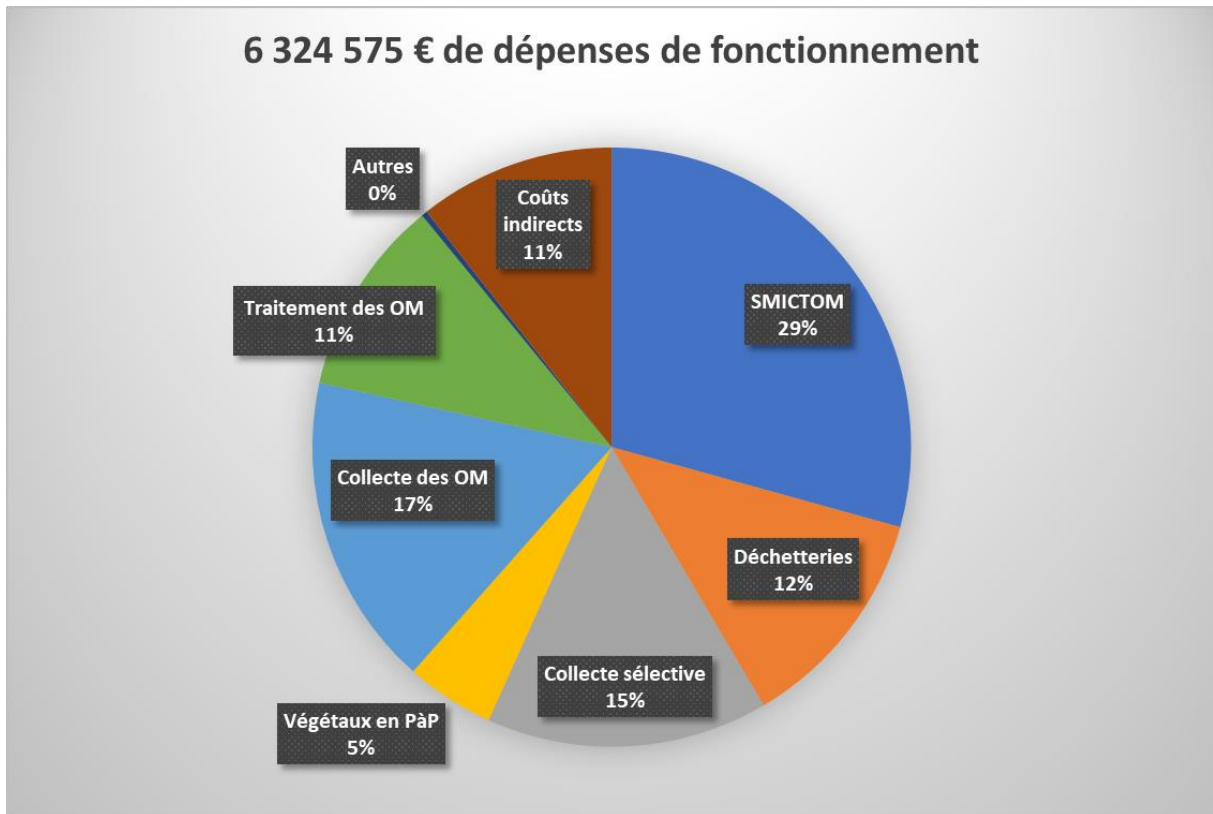
Les recettes réelles de fonctionnement proviennent majoritairement de la TEOM (5 739 K€), mais aussi de la redevance spéciale, des soutiens Eco-Emballages, de la vente des matériaux recyclables...

Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 5,653 millions d'Euros correspondent notamment aux coûts des marchés avec les prestataires pour la collecte et le traitement des déchets ménagers (2 878 K€), à la contribution au SMICTOM (1 853 K€), et à la régie OM.

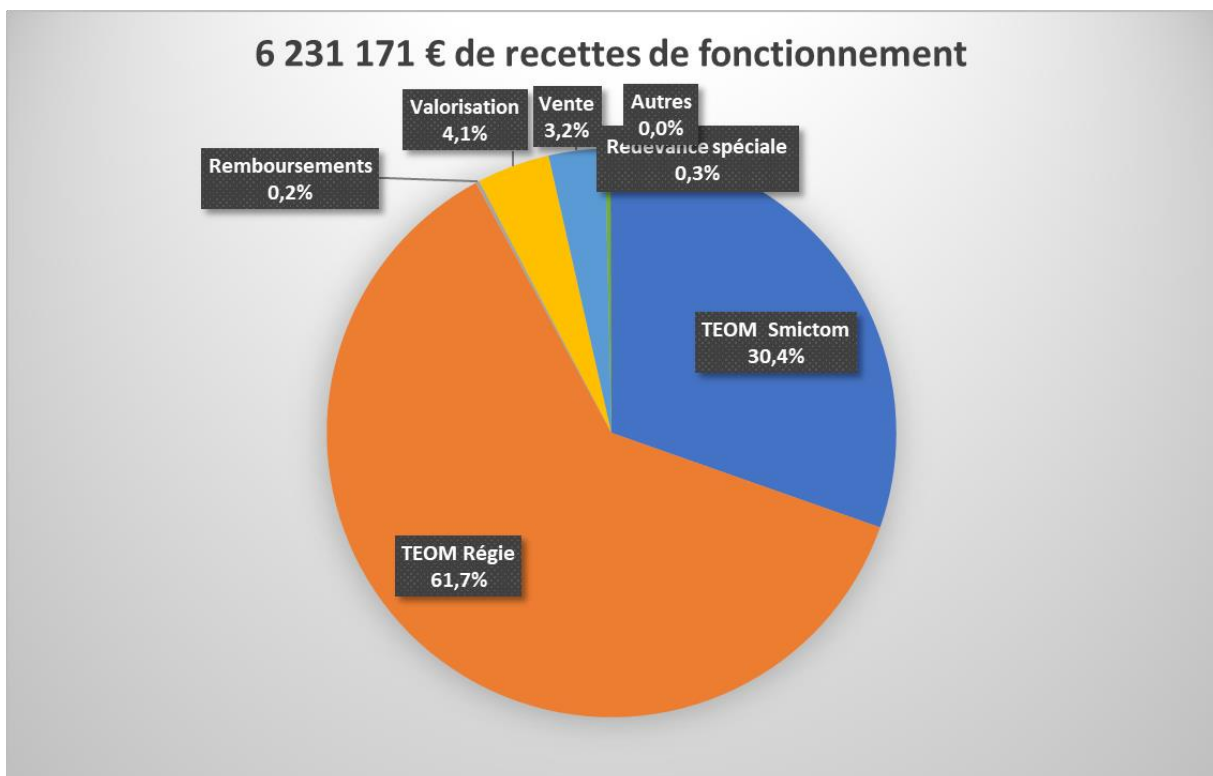
Les charges indirectes (amortissements, frais de siège, frais de direction et fonctions supports) s'élèvent à 0,670 millions d'Euros.

Les dépenses réelles d'investissement pour un montant de 436 K€ comprennent notamment le début des travaux de la nouvelle déchetterie de Sorigny.

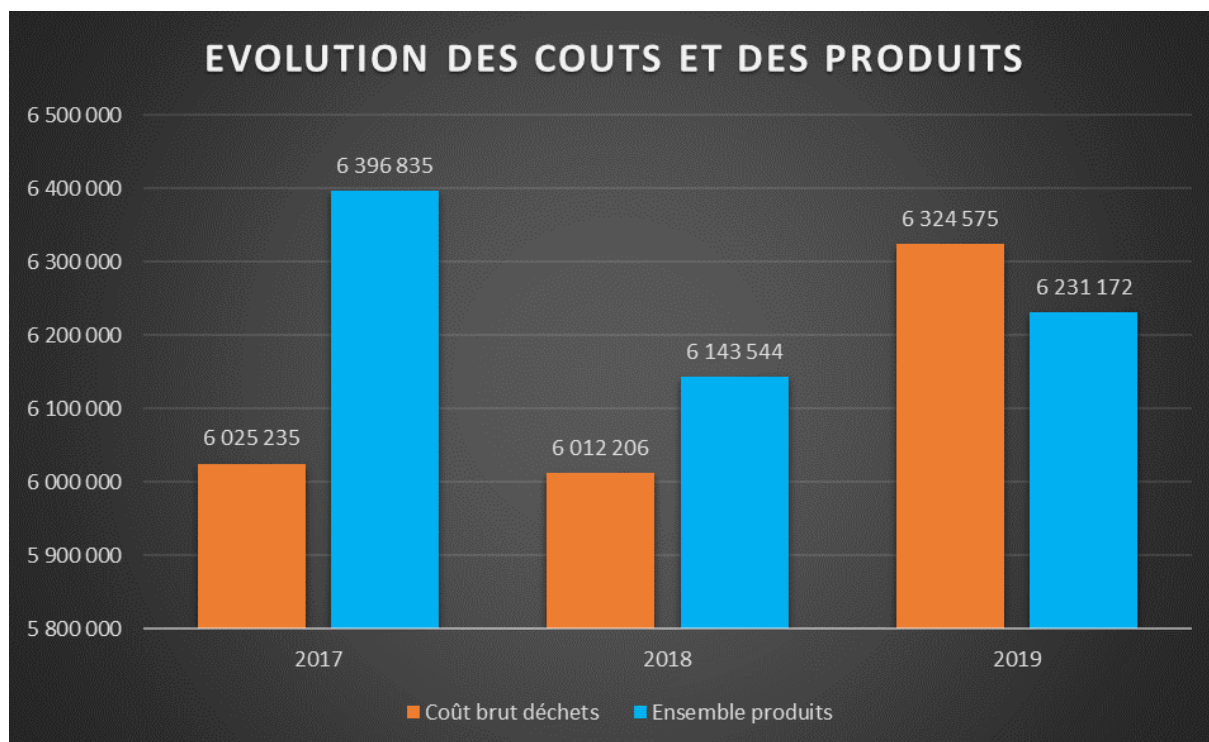
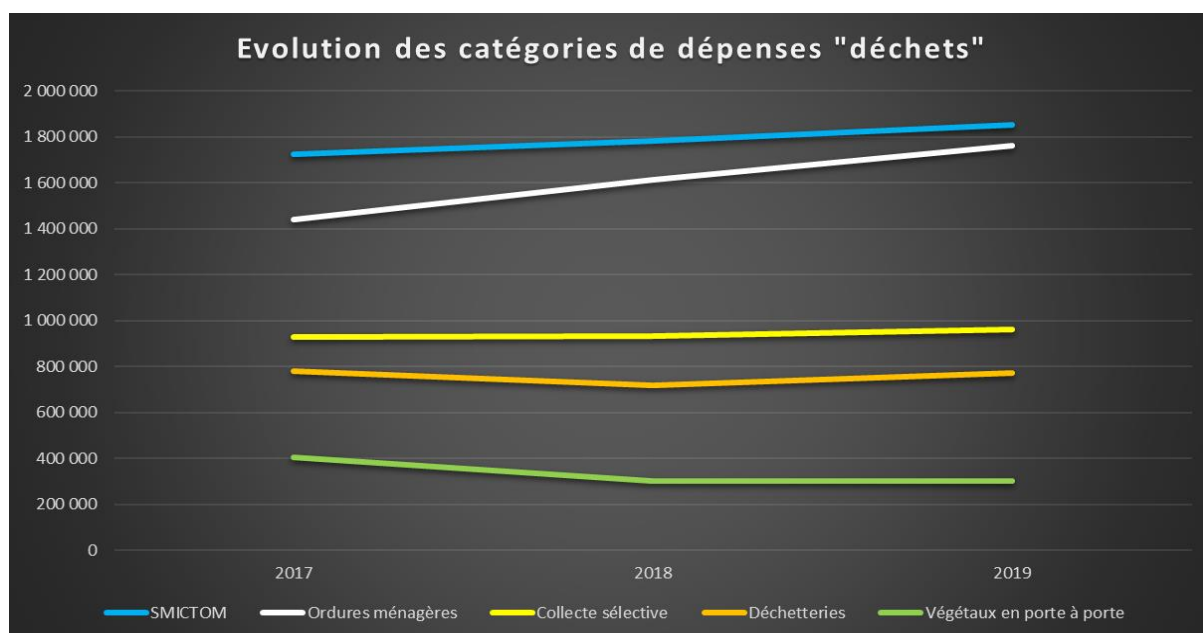
Répartition des dépenses du compte administratif 2019



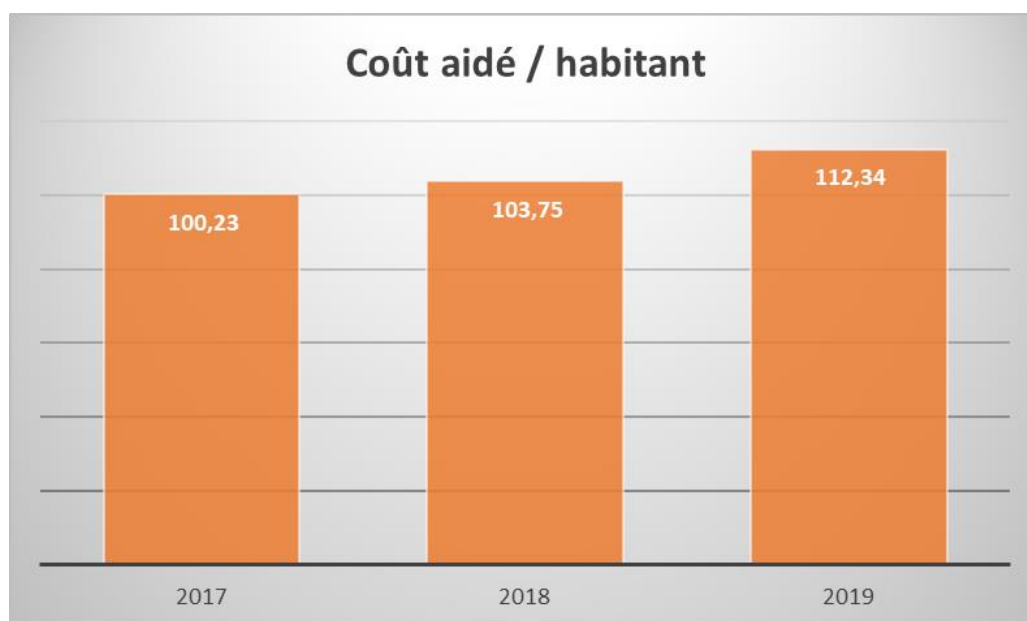
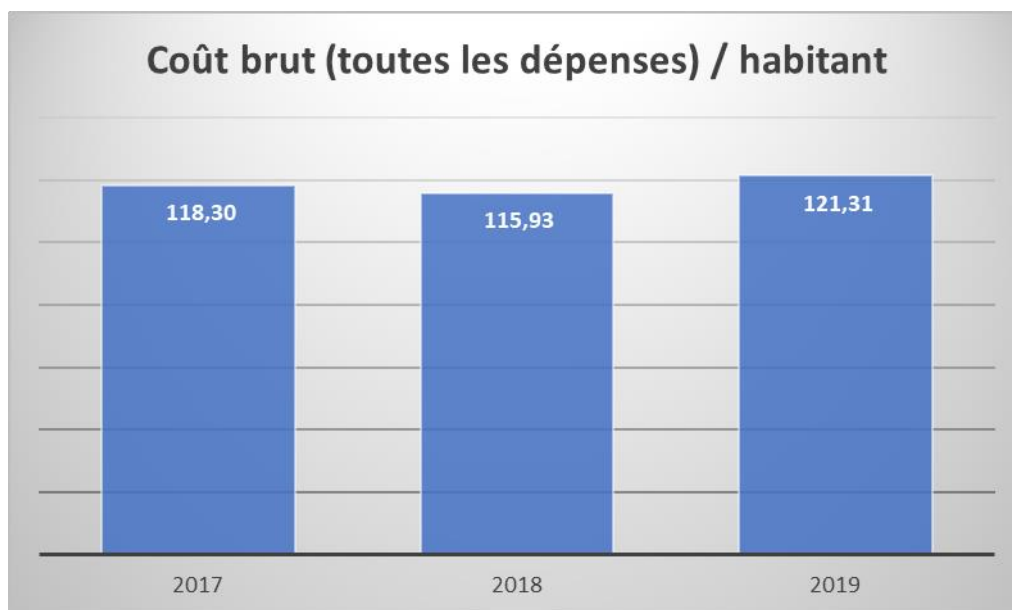
Répartition des recettes du compte administratif 2019



3.3.2 Evolution des coûts.



3.3.3 Evolution des coûts par habitants



Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.